

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*

**OFFICE DE PROTECTION  
DES VEGETAUX**



**PROCES VERBAL DE LA 11<sup>ème</sup> SESSION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'OFFICE DE PROTECTION DES  
VEGETAUX**



Janvier 2016

## I. CEREMONIE D'OUVERTURE

L'an deux mil quinze et le quinze janvier s'est tenue dans la salle de conférence de l'Office de Protection des Végétaux, la 11<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil d'Administration dudit Office. La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence de Monsieur Daniel Siméon KELEMA, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural représentant le Ministre du Développement Rural. La cérémonie d'ouverture qui a eu lieu à 9 h00 mn a été marquée par :

- le Contrôle des mandats ;
- le Mot de bienvenue du Directeur Général de l'OPV (DG/OPV);
- le Discours d'ouverture du Président du Conseil d'Administration (CA.).

### 1.1. Contrôle des mandats

Le Président de la séance d'ouverture, Monsieur Daniel Siméon KELEMA a procédé au contrôle des mandats et a constaté l'absence des Administrateurs représentants des Ministères en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique et de celui de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.

### 1.2. Mot de bienvenue du Directeur Général de l'OPV

Monsieur le Président du CA, Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers invités, je vous souhaite une bonne année 2015 et la bienvenue à la 11<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux. Je vous remercie.

### 1.3. Discours d'ouverture de la 11<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux (OPV)

**Monsieur Daniel Siméon KELEMA, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural représentant le Ministre**

**Mesdames et Messieurs les Administrateurs,  
Honorable Représentant de l'APCAM,  
Chers invités,**

C'est un réel plaisir pour moi, de présider aujourd'hui, la 11<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux.

Je profite de cette heureuse occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter la bienvenue et présenter à vous, vos familles, à vos proches, mes vœux de bonne et heureuse année 2015. Qu'elle vous apporte bonheur, prospérité et succès dans toutes vos entreprises.

**Mesdames et Messieurs les Administrateurs,**

Le rôle de l'OPV est déterminant dans la réalisation des objectifs de productions agricoles. En effet, parfaitement intégrées au plan de campagne agricole harmonisé 2015-2016, les activités de l'OPV, s'inscrivent dans la logique d'intensification de la production agricole visant à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur du développement rural, le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations.

C'est à ce titre que l'Office de Protection des Végétaux constitue aussi un outil de perfectionnement important des pratiques de gestion intégrée de la production et des

déprédateurs qui seront progressivement appliquées par l'ensemble des producteurs dans l'optique d'une production agricole durable et plus compétitive..

En dépit du rôle important que joue l'Office de Protection des Végétaux dans un rayon d'action couvrant l'ensemble du territoire national et malgré son statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), notre Office ne dispose d'aucune source pouvant générer des ressources propres.

Son fonctionnement est exclusivement assuré par le budget d'Etat. Cette situation confronte ainsi notre Office aux problèmes récurrents d'insuffisance de moyens humains, matériels et logistiques.

A titre d'illustration l'OPV dispose de 117 agents toutes catégories et tous corps confondus sur 303 prévus dans le cadre organique.

Ce problème d'insuffisance de moyens est encore plus accentué quant on sait qu'en plus de sa mission classique de protection des végétaux, l'OPV doit faire face à la lutte contre les ravageurs des cultures et des denrées stockées, la protection des forêts et des espaces naturelles qui subissent les conséquences néfastes des changements climatiques dont il convient de prendre en compte pour mieux assurer la durabilité de l'ensemble de ces ressources.

### **Mesdames et Messieurs,**

En ce qui concerne la situation phytosanitaire au cours de la campagne agricole 2014-2015 qui s'achève, elle est demeurée relativement calme au plan phytosanitaire en dépit des menaces d'oiseaux granivores dans les zones rizicoles aménagées notamment dans les Régions de Koulikoro, de Ségou et de Mopti.

Cependant des manifestations d'autres nuisibles ont été observées notamment :

- les sauteriaux dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao,
- les mouches des fruits sur les mangues dans les Régions de Sikasso et de Koulikoro,
- les chenilles, les Coléoptères, les pucerons et les termites sur le mil/sorgho et le riz surtout dans la bande sahélienne des régions de Kayes et de Koulikoro
- des rongeurs sur le riz dans la zone Office du Niger ont été maîtrisés par les actions conjuguées et coordonnées de l'encadrement de l'OPV, des structures d'appui conseil, des producteurs et des collectivités territoriales.

Il est réconfortant de constater que dans une synergie d'action, la vigilance des agents d'appui conseil de l'OPV, de la Direction Nationale de l'Agriculture, des Offices et du Centre National de Lutte Contre le Criquet Pèlerin ont permis de juguler les infestations et de préserver les productions céréalières et fruitières au titre de la campagne agricole 2014/2015.

Ainsi, les actions collégiales menées ont abouti au traitement de 17 126,7 ha sur une superficie totale infestée de 25 113 hectares. Le traitement chimique aérien contre les oiseaux granivores pour la protection du riz de contre saison en zone Office du Niger a porté sur 215 ha.

D'autres méthodes alternatives qui constituent des stratégies peu coûteuses respectueuses de l'Environnement ont été privilégiées et diffusées durant la campagne. Il s'agit de :

- le gardiennage des champs,
- l'utilisation des filets de protection des cultures dans des Périmètres Irrigués Villageois,
- l'effarouchement et enfin,
- le dénichage.

L'adoption de ces méthodes par les producteurs s'est traduite par leur application sur 850 hectares pour réduire les dégâts des ravageurs toutes espèces confondues.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le programme phytosanitaire au titre de la campagne agricole 2015/2016 que vous aurez à examiner au cours de la présente session s'articule pour l'essentiel autour de:

- la surveillance,
- la lutte contre les nuisibles,
- le développement de cadres de collaboration et de partenariat,
- le renforcement de capacités des agents et des producteurs.

Ce programme d'activités porte sur un segment très sensible de notre plan de campagne harmonisé du Ministère du Développement Rural.

La moindre défaillance au niveau de ce segment peut avoir des répercussions très graves pouvant atteindre des fois 30% de pertes aux récoltes.

C'est fort conscient de cela, Mesdames et Messieurs les administrateurs, que je vous exhorte à un examen sans complaisance des documents qui vous sont soumis, afin de proposer au sortir de cette session des recommandations et résolutions pertinentes qui permettront à l'Office de Protection des Végétaux d'être très performant.

### **Mesdames et Messieurs,**

Vous me permettrez avant de terminer mon propos, de saisir cette occasion pour témoigner toute notre gratitude aux partenaires que sont : la Banque Mondiale, la BADEA, l'ALG et le Cadre Intégré au regard des appuis multiformes, techniques et financiers apportés pour accompagner l'OPV dans l'atteinte des résultats affichés.

Enfin, c'est en souhaitant plein succès à vos travaux, que je déclare ouverte la 11<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

## II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

A la place du Secrétaire Général Monsieur Daniel Siméon KELEMA, représentant le Ministre appelé à d'autres urgences, les travaux ont été dirigés par Monsieur Seydou COULIBALY, Conseiller Technique au Ministère du Développement Rural.

### 2.1. Adoption du programme de travail

Le président du Conseil d'Administration a invité les Administrateurs à l'examen de l'ordre du jour proposé qui a été adopté ainsi qu'il suit :

- Présentation et adoption du procès-verbal de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration ;
- Présentation et adoption de l'état d'exécution des recommandations de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration;
- Présentation et adoption du bilan d'activités 2014/2015 et du point d'exécution budgétaire 2014 ;
- Présentation et adoption du programme d'activités 2015/2016 et du projet de budget 2015 ;
- Examen et adoption de la délibération portant organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux ;
- Examen de la proposition de mise en réforme de véhicules et de matériels ;
- Communication du Représentant du Personnel de l'OPV ;
- Questions diverses.

### 2.2. Examen et adoption du procès-verbal de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'OPV

**Président du Conseil d'Administration** : Nous allons à présent examiner le PV de la 10<sup>ème</sup> session, page par page.

**Page 1 :**

**Boucadary DOUMBIA :**

- le document n'est pas paginé, la pagination s'arrête avant les annexes ;
- il faut faire le document en recto verso pour économiser le papier ;
- le mot de bienvenue du Directeur, le résumé du discours doivent être en annexe.

**Président du Conseil d'Administration** : Je vous conseille d'envoyer le procès-verbal après le conseil, aux administrateurs pour que chacun vous retourne ses observations à chaud.

**DG/OPV** : Après l'envoi des documents, nous avons constaté des erreurs que nous avons rassemblées dans un document que nous avons appelé erratum, distribué certes, un peu juste avant la tenue du Conseil.

**Président du Conseil d'Administration** : Page 2, Page 3  
**Boucadary DOUMBIA**

**Page 3** : il faut mettre le nom du représentant du personnel

**Mahamadou Zibo MAÏGA**: au titre des observateurs, il faut mettre "Direction Nationale de la Planification du Développement, il faut enlever « et ».

**Oumar KODJO** :

- au lieu de "Fousseyni GUINDO" mettre "Ousseyni" ;
- au lieu de "Directeur National de la CPS", mettre "Directeur de la CPS" ;
- au lieu de 'Directeur de la Cellule de Planification et de Statistiques, du Secteur de l'Eau, de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Domaines de l'Etat, mettre "Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat.

Il faut enlever « s » à statistique du Secteur Eau Environnement Urbanisme et Domaines de l'Etat.

**Boucadary DOUMBIA** : Mettre "Ministre du Commerce" seulement au lieu de "Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce".

**Président du Conseil d'Administration** : Page 4, page 5

**Fakaba DIAKITE** : Page 8, mettre les documents de l'ALG à la disposition de la DFM/MDR et à la CPS/SDR.

**Mady DIAKITE**: Page 9, pour le titre, mettre présentation et adoption du bilan des activités, biffer discussion.

**Président du Conseil d'Administration** : Il faut reprendre les numérotations à partir de la page 13.

**Mady DIAKITE**: Il faut revoir les deux dernières pages du document, qu'on les enlève.

Page 19, Exécution du budget d'état, il faut mettre budget 2013 de l'OPV.

Le budget a subi, il faut enlever « t » a subi.

**Boucadary DOUMBIA** : Deuxième paragraphe, il faut revoir les chiffres du budget et les motos DT au lieu de TT.

**Mady DIAKITE**: Page 20, 3<sup>ème</sup> paragraphe, au lieu de dire « je », mettre « il faut signaler que »

Il faut enlever « nous consommons avant ».

Il faut enlever également « le détail du point d'exécution en annexe » car il n'y existe pas.

**Président du Conseil d'Administration** : Le PV est adopté avec votre permission sous réserve de la prise en compte des observations et des amendements.

### 2.3. Etat d'exécution des recommandations de la 10<sup>ème</sup> Session

**Président du Conseil d'Administration** : On va aux recommandations. Nous allons passer la parole au DG de l'OPV pour nous faire l'état d'exécution des recommandations de la 10<sup>ème</sup> session.

**DG/OPV** : Lors de la 10<sup>ème</sup> Session, il y avait deux catégories de recommandations. La première catégorie est relative aux recommandations antérieures et la seconde aux nouvelles.

**Première Recommandation antérieure** : sensibiliser les Offices pour la prise en charge des interventions dans leurs zones respectives en la matière.

Dans ce cadre, le Directeur Général de l'OPV a effectué une mission de sensibilisation dans la Région CMDT de Sikasso, à l'Office Riz Mopti, à l'Office du Niger, à l'Office Riz Ségou et à l'OPIB. Ainsi, l'agent OPV de Kati a bénéficié d'un appui de l'OPIB à hauteur de 156 000 FCFA par chèque N°3463577 du 08/05/ 2014 pour la réalisation des missions de prospection et de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les oiseaux granivores.

Une contribution de l'ON de 48 314 000 FCFA a été reçue dans le compte principal de l'OPV le 29 Mai 2014 suite à la lettre n° 04/SRPV/S du 14 mai 2014 dans le cadre de la lutte contre les oiseaux granivores.

Je continue pour l'ensemble ?

**Président du Conseil d'Administration** : Non, nous allons regarder l'état d'exécution de cette recommandation d'abord.

**Babahamane MAÏGA** : On peut se passer de la lecture comme les gens ont le document devant eux pour être plus pratique. Maintenant, ce que je vais dire pour l'état d'exécution, c'est une recommandation permanente, au vue de l'état d'exécution, les offices doivent faire un effort en la matière. Ce qui est écrit est bon ; c'est l'ON qui a toujours contribué d'ailleurs, ceci n'est pas nouveau. L'ON a toujours prévu il y a plus de 10 ans le même montant et le tient à la disposition de l'OPV. Je propose que la recommandation soit reconduite.

**Président du Conseil d'Administration** : Quel est le constat sur l'état d'exécution ? Est-ce qu'il y a eu un effort ? On apprécie d'abord et puis on reconduit.

**Mahamadou Zibo MAÏGA** : Pour avoir beaucoup plus de clarté dans les recommandations, je suggérerai qu'il y ait un état d'exécution et qu'on dise : Exécuté, En cours ou Non exécuté pour dire la photographie de la recommandation à l'instant "T" et pour chaque situation, qu'on donne des explications et des commentaires. Ainsi, on peut dire effectivement qu'une recommandation a été exécutée et on donne ses explications.

Je me permets de dire pour la forme, il faut numéroter les recommandations. En consolidant les anciennes recommandations et les nouvelles recommandations, j'en arrive à 16 ; ça veut dire tout le travail qui a été assigné par le CA à la Direction. Merci beaucoup.

**Boucadary DOUMBIA** : Je suis d'accord avec le Directeur de la DNP. Je voulais tout simplement rajouter qu'en plus du niveau d'exécution des recommandations : Exécuté, Non exécuté, En cours pouvait apparaître dans la 2<sup>ème</sup> colonne et renvoyer toutes autres observations dans la 3<sup>ème</sup> colonne "observation".

**Mme Camara Mariam KASSOGUE:** Je rejoins les autres administrateurs par rapport à cet état de fait, mais exécuté, non exécuté, en cours ça nous permet de voir le pourcentage de ce qui a été exécuté, les recommandations qui sont en cours d'exécution et les recommandations qui n'ont pas connue d'évolution.

**Madame DIAKITE Kadiatou DOUMBIA :** Je pense que la recommandation a été exécutée, mais compte tenu de son importance, il faut poursuivre l'activité.

**Babahamane MAÏGA:** J'estime que les deux formules sont valables, c'est aux administrateurs de dire d'enlever telle ou telle partie.

**DG/OPV :** Madame vient de dire qu'elle pense que la recommandation a été exécutée à souhait, nous nous en réjouissons, mais au-delà, la simple reconduite de la recommandation ne suffit pas, car dans toute l'histoire de l'OPV, on attendait les ressources des autres qui ne viennent jamais malgré que le Ministre ait instruit à ses conseillers qu'ils fassent le travail pendant les conseils d'administration des autres Offices. On a ramené la suite à notre niveau, nous nous y sommes investis, les résultats sont identiques. Je pense qu'il faut reformuler la dite recommandation et ramener à un niveau « supérieur ».

Les deux propositions se complètent. Dans la logique, il faut aller vers la gestion axée sur le résultat et il n'y a pas de mal à ce que la Direction s'auto évalue et que les administrateurs aient le dernier mot. Il faut que dans les CA des offices, on insiste qu'ils aient une ligne budgétaire pour la protection des végétaux.

**Président du Conseil d'Administration :** Cette ligne de crédit existe dans les Offices. Il faut les relancer afin qu'ils tiennent compte de cela.

**Boucady DOUMBIA :** L'OPV doit adresser une correspondance au Ministre du Développement Rural assortie d'une note technique pour demander si la ligne budgétaire pour la protection des végétaux est inscrite dans leur budget sinon qu'il leur écrive pour que cela soit.

**Président du Conseil d'Administration :** C'est le bon moment car on est en train de faire le plan de campagne.

**Babahamane MAÏGA :** Ce point dépasse la compétence du CA et ce n'est pas une aide à l'OPV, car on ne peut pas faire la promotion d'une culture sans la protéger.

Il n'est pas nécessaire d'écrire au Ministre qui est représenté ici. Son représentant peut lui transmettre la situation qui prévaut c'est-à-dire que les Offices ne respectent pas leur obligation en matière de protection des végétaux.

**Président du Conseil d'Administration :** L'idéal est de transmettre un écrit qui reste même en cas de changement de Ministre. Je ne pense pas qu'on puisse instruire au Ministre sans passer par la structure.

**Babahamane MAÏGA :** Je pense qu'on peut évoquer cela en Conseil de Cabinet.

**Président du Conseil d'Administration :** Il faut former les jeunes sortants et les prestataires de service. Toutefois, il faut tenir compte des spécialisations pour les utilisateurs des pesticides. Dans le sens de la sensibilisation, on peut considérer que la recommandation est exécutée.

**DG/OPV :** Recommandation suivante : prendre en charge les statistiques d'utilisation des pesticides de toutes les institutions utilisatrices du pays

Non seulement les gens ne financent pas la protection de leurs végétaux, mais aussi, ils ne nous communiquent pas la nature des produits qu'ils utilisent encore moins les quantités utilisées. Le conseil avait recommandé cela. En la matière, nous avons écrit à la CMDT qui a répondu en nous communiquant une situation (indicateurs et statistiques). La même correspondance qui est restée sans suite a été adressée aux autres Offices.

**Babahamane MAÏGA :** Est-ce que cela ne dépasse pas l'OPV ? Certes, il y avait cette dimension environnementale lorsque l'OPV était rattaché à l'environnement. L'OPV pouvait donner ses propres statistiques mais n'a pas l'exclusivité par rapport à cette dimension d'utilisation. Il faut donc revoir votre législation car vous avez passé de Service national à Office.

**Président du Conseil d'Administration :** Ce n'est pas à l'OPV de produire ces statistiques, c'est à la CPS, il faut l'intégrer dans les enquêtes agricoles de conjoncture afin d'évaluer les quantités. On fait ressortir, si c'est important, on l'inscrit à la CPS.

**DG/OPV :** Recommandation suivante : actualiser le programme spécial de suivi environnemental en apport avec l'AEDD et la DNACPN et le soumettre au département pour la recherche de partenaires. Le projet de renforcement des capacités des producteurs en protection des végétaux et aperçu des effets néfastes des pesticides a été actualisé et transmis aux dites structures et au Département de l'Environnement pour avis et recherche de financement.

**Président du Conseil d'Administration :** Il faut relancer.

**DG/OPV :** En tout cas nous avons envoyé. Maintenant, c'est compliquer parce qu'on relève plus du Ministère de l'Environnement mais on va encore l'envoyer là-bas. On va peut-être envoyer à notre Ministère qui va l'envoyer à qui de droit.

**Président du Conseil d'Administration :** On va dire de poursuivre en passant par votre Ministère de tutelle. Vous ne pouvez pas saisir l'autre Ministère sans passer par votre Ministère de tutelle.

**DGA/OPV :** Nous sommes saisis directement par le Département de l'environnement en cas de besoin car nous y sommes pour emploi comme aussi au Développement Rural à moins que vous recommandiez de passer par notre département de tutelle.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE :** Recommandation 3, nous avons demandé de développer des synergies avec la DNACPN et l'AEDD et actualiser le programme de suivi, cela peut être la même recommandation afin de réduire le nombre de recommandations.

**Président du Conseil d'Administration :** La recherche de financement et l'exécution du projet sont distinctes.

**DG/OPV** : Recommandation suivante : renforcer la collaboration avec le PASP et le CNLCP pour la gestion des emballages vides de pesticides ;

Le rapport de collaboration avec les dites structures est renforcé à travers les échanges d'informations, la mutualisation des moyens et la synergie des actions. Pour la formalisation de ces rapports, des contacts sont pris pour la tenue d'une rencontre, toutes les deux structures ont manifesté leur intérêt pour une telle rencontre, des raisons de calendrier ont fait qu'elle n'a pas encore eu lieu. Nous avons mutualisé nos actions. Nous avons échangé nos bulletins que nous publions périodiquement.

**Fakaba DIAKITE**: Dans le cadre de la gestion des emballages, le Centre dispose d'une machine de rinçage que nous mettons à la disposition de l'OPV lorsque le besoin se fait sentir et nous utilisons leurs magasins pour le stockage de nos emballages vides.

**Président du Conseil d'Administration** : Recommandation exécutée et à poursuivre.

**DG/OPV** : Recommandation suivante : Intensifier l'application de la GIPD/GEF dans les structures propres de l'OPV.

Les formations effectuées à l'endroit des agents, de l'administration et des élus et celles des brigades villageoises d'intervention phytosanitaire organisées dans toutes les régions ont servi de cadre pour la généralisation de la GIPD et renforcé son utilisation au niveau des SPV en matière de protection des cultures,

Les agents de l'OPV sont des facilitateurs/GIPD. A ce titre, ils suivent les Champs Ecole Producteurs (CEP) partout où ces champs sont fonctionnels. Des activités de généralisation de l'approche GIPD sont en cours d'exécution dans les Régions (Kayes, Koulikoro, Mopti) par les agents de l'OPV à l'endroit des producteurs.

**Babahamane MAÏGA** : Je ne comprends pas pourquoi cette GIPD est mise au compte de l'OPV. Si vous êtes prestataire de service, vous devrez vendre vos prestations, vous le faites gratuitement, de part vos compétences, devriez vous intervenir en matière de GIPD même si le dernier déprédateur vous intéresse ?

**DGA/OPV** : Dans notre approche, nous sommes obligés d'aller avec la GIPD étant donné que nous usons des méthodes alternatives qui réduisent l'utilisation des insecticides

**Président du Conseil d'Administration** : C'est exécuté mais il n'y a pas d'indicateurs.

**DG/OPV** : Dans le rapport bilan, vous verrez dans la formation des producteurs des résultats de ce genre. Nous encourageons l'approche.

**Président du Conseil d'Administration** : il faut résumer les résultats à ce niveau au besoin, y mettre des chiffres.

**DG/OPV** : Recommandation suivante : élaborer un projet d'appui institutionnel de l'OPV pour l'aider à mieux s'organiser et à mieux s'équiper.

Un programme de protection des végétaux a été élaboré soumis à la DNPD à travers la CPS du Secteur du Développement Rural ainsi que la requête du BSI ayant bénéficié d'un montant de 400 Millions de FCFA qui est maintenant de 332 000 000 de FCFA. Ce rectificatif a fait que vous n'avez reçu ce document juste ce matin.

**DG/OPV** : Recommandation suivante : présenter l'exécution du budget dans un tableau suivant les recettes et les dépenses puis produire un commentaire.

L'exécution du budget a été corrigée dans un tableau suivant les recettes et les dépenses et commenté. La même présentation a été adoptée pour l'exécution du budget 2014.

**Babahamane MAÏGA** : Il faudrait renvoyer le budget corrigé aux administrateurs après le CA car on adopte un budget sous réserve.

**DG/OPV** : Dans le dossier, la présentation de l'exécution du budget 2014 a été faite dans ce format. Nous avons adopté la démarche pour le budget 2015 avec le format corrigé.

**Babahamane MAÏGA**: Je vous signale que l'OPV a 11ans d'âge.

La loi 90 sur les EPA impose un minimum de deux CA par an, si l'OPV en 11 ans a fait onze CA ? Cela veut dire qu'il y a eu entorse à la loi. Je tiens à ce que l'OPV tienne deux sessions par an conformément à la loi.

Par ailleurs, après le collectif budgétaire, vous vous referez à quelle structure pour revoir votre budget ?

**Président du Conseil d'Administration** : Monsieur MAÏGA, avec votre permission, je vais vous arrêter parce qu'il y a un point « questions diverses », on va essayer de voir tous ces points et les ramasser ensemble.

**Babahamane MAÏGA**: Je souhaiterais que ces points soient dans les recommandations.

**DG/OPV** : deuxième recommandation : Estimer les dégâts causés par les nuisibles en tenant compte des superficies et productions perdues et le poids dans les superficies totales réalisées et estimées par la DNA.

Lettre n°0237/MDR-OPV du 02/12/2013 adressée à TOKTEN pour la poursuite du renforcement des capacités pour la campagne 2014.

Cette requête n'a pas eu de suite favorable pour 2014 à cause du manque de fonds au niveau de la Coordination des activités de TOKTEN qui a adressé aux structures partenaires la lettre n°017-TOKTEN-MALI du 22/08/2014 annonçant la reprise de ses activités plutôt en 2015.

Une lettre N° 309/MDR-OPV du 01/12 / 2014 a été adressée à la coordination TOKTEN pour demander la poursuite du renforcement des capacités en matière d'estimation des dégâts causés par les nuisibles pour la campagne 2015.

**Président du Conseil d'Administration** : En cours

**DG/OPV** : Développer des synergies avec la DNA à travers le projet GIPD/GEF qui dispose d'expériences intéressantes dans le domaine du suivi environnemental.

Le contact pris avec la DNA au mois d'Août, révèle que cette structure ne dispose pas d'outils en matière de suivi environnemental. Par contre les contacts avec le CNLCP ont permis de savoir que cette structure dispose d'un cahier national des charges environnementales et d'une cartographie des zones sensibles.

**Mahamadou Zibo MAÏGA :** Je pense qu'il faut reconduire cette recommandation en indiquant que la DNACPN soit parmi les partenaires.

**Jean Parfait DACKO:** La DNA intervient dans les actions environnementales, mais pas dans celles relatives à son suivi. Il faut donc reformuler la recommandation en maintenant l'AEDD et la DNACPN.

**Oumar KODJO :** Je voudrais savoir pourquoi on a mis le CNLCP qui a un cahier de charge.

**Président du Conseil d'Administration :** Nous ne pouvons pas changer la recommandation à l'état d'exécution. Nous sommes entrain d'évaluer. La réponse qui s'impose est que la DNA n'a pas d'outil d'évaluation environnemental. Toutefois, des efforts ont été fournis en prenant contact avec d'autres structures ayant des outils. Nous devons reformuler la recommandation.

**DG/OPV :** Recommandation suivante: Procéder à l'évaluation de l'expérience et formuler des propositions d'amélioration pour les prochaines campagnes agricoles en ce qui concerne les Brigades Villageoises d'intervention phytosanitaire.

L'OPV n'a pas pu réaliser cette évaluation dans la mesure où elle n'avait pas été budgétisée. Par contre, le CNLCP vient de procéder à l'évaluation de ces brigades de veille. Le traitement est en cours. Les conclusions qui feront l'objet d'échanges entre nos structures en 2015 seront capitalisées. En tous les cas cette activité est inscrite dans le programme 2015.

**Président du Conseil d'Administration :** Réaction ? C'est à poursuivre.

**DG/OPV :** Vous verrez dans le programme 2015, que cette activité est inscrite.

**Babahamane MAÏGA:** Fakaba, quelle est le rapport le CNLCP et l'OPV ? Vous venez de l'OPV, vous travaillez ensemble, mais quand on fait les documents on a encore l'impression que ce sont deux structures différentes où l'une tire vers l'autre, tandis que de sa création à aujourd'hui je vois toujours Fakaba aux rencontres ici.

**Président du Conseil d'Administration :** Fakaba dirige une Direction aujourd'hui.

**Babahamane MAÏGA:** Quel que soit, ils travaillent ensemble. Le criquet pèlerin est déprédateurs, c'est aussi les végétaux qu'on protège.

**Président du Conseil d'Administration :** Ils vont vous expliquer.

**Babahamane MAÏGA:** Je n'ai pas besoin d'explication. J'en sais quelque chose pour avoir participé à la naissance de l'OPV comme à celle de la structure de Fakaba. Seulement, je ne comprends pas comment les recommandations sont formulées de cette manière.

**DG/OPV :** Ce que nous voulions dire, nous travaillons parfaitement ensemble, pratiquement nous mutualisons nos moyens. Chaque fois qu'on nous fait une recommandation quand ce n'est pas à notre niveau et lorsque c'est fait au niveau du centre nous capitalisons.

**Président du Conseil d'Administration :** On va reconduire la recommandation.

**DG/OPV** : Actualiser le dossier d'acquisition du Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour le Projet de Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux dans la région de l'Autorité du Liptako Gourma (PRMPV-LG) pour étude (BSI).

Le document actualisé a été soumis à l'arbitrage du BSI par la CPS/SDR ; il a obtenu une inscription de 98 550 000 FCFA au titre de l'exercice 2015.

**Mme Diakité Kadiatou DOUMBIA**: l'acte est posé, donc la recommandation est exécutée.

**Président du Conseil d'Administration** : La recommandation a été exécutée.

**DG/OPV** : Nouvelle recommandation : Clarifier le dossier des aéronefs en rapport avec le Ministère de l'Équipement et des Transports

Nous avons pris contact avec le conseiller Technique du MET, avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et avec l'Armée de l'Air

Nous avons également pris contact avec l'Ambassade de Libye à propos des deux avions Libyens.

Tous ces contacts n'ont pas permis de clarifier le dossier. Nous sollicitons l'implication personnelle de Monsieur le Ministre du Développement Rural.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE** : Clarifier (état, acquisition) à mon avis est vague, j'ai pris des informations, le conseiller technique de l'aérien est en déplacement. Au niveau l'ANAC, il y a deux Aéronefs : un CSNA et un DND3 qui ont été radiés du registre, donc remis à l'Armée de l'Air.

**Babahamane MAÏGA** : Au premier Conseil, le problème des avions se posait, les deux CSNA appartenaient à l'OPV, donc faisant partie son patrimoine. L'OPV a continué à les entretenir le seul contrat qui les liaient à l'Armée de l'Air, c'est qu'elle les utilisait et jusqu'à une date récente, même au niveau de la défense, il n'y avait pas de doute sur leur appartenance à l'OPV, maintenant on parle de leur mutation ailleurs. Je pense qu'il faille clarifier le patrimoine volant de l'OPV.

**Mahamadou Zibo MAÏGA** : Avec ces explications, la recommandation me paraît bien pertinente. C'est que certainement à l'époque le CA n'avait pas d'informations sur le statut, l'état et le fonctionnement de ces aéronefs, donc il avait été demandé légitimement de clarifier la situation. Je pense que cette recommandation est encore pertinente. Comme nous avons le représentant du ministère de la défense parmi nous, je ne dis pas qu'il va être interpellé, mais je pense qu'il doit aussi noter qu'il y a quand même un besoin de clarification pour dire quel est l'état et le statut de ces aéronefs qui sont le patrimoine de l'OPV.

**Fakaba DIAKITE** : Il y a deux cas, j'ai adressé une correspondance à mes collègues libyens qui m'ont dit qu'ils ont adressé une correspondance à leur Ministre de l'Agriculture à laquelle ils ont joint mon message, j'attends une suite à cette correspondance.

**DG/OPV** : l'OPV a disposé de deux Aéronefs, il n'y avait aucun doute sur leur appartenance, mais pour des raisons d'exploitation, le Ministère de l'Agriculture, en rapport avec le Ministère des transports a écrit au Ministre de la Défense pour l'immatriculation des dits avions au compte de l'armée. Concernant cette clarification, en réalité il s'agit des avions libyens qui sont venus avec des véhicules équipés de moyens de protection juste avant les

événements en Libye, pour une donation à l'OPV. Ces avions sont à l'aéroport. Avec la conjugaison des événements libyens et maliens, l'Armée a démarché pour disposer de ces avions, en fin de compte, on ne sait plus à qui ils appartiennent car il n'existe pas de document les concernant. Après que nous ayons donné des explications lors du précédent Conseil, il nous a été recommandé de clarifier leur situation. Nous n'avons rien trouvé sauf que le CNLPCP nous informe des démarches entreprises par ses soins. Nous avons, en son temps approché nos collègues du CNLCP. L'immatriculation de l'armée a été pour sortir des contraintes de l'ANAC. Il n'y a pas de doute même au niveau de l'Armée que ces deux avions sont du patrimoine de l'OPV pour preuve leur entretien est à notre charge.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE :** Cette recommandation doit être reformulée pour que nous puissions au niveau de l'ANAC clarifier.

**DG/OPV :** Vous nous demandez de clarifier, nous avons rencontré l'Ambassadeur de la Libye au Mali, il nous a dit qu'il n'y a pas d'Etat en Libye donc qu'est ce que nous pouvons faire ?

**Président du Conseil d'Administration :** Si vous voulez que ces avions reviennent à l'OPV, il faut qu'on instruisse avec les recommandations du Ministre. Je demande à l'OPV de suivre le dossier des Aéronefs libyens jusqu'à ce qu'il y ait un Etat en Libye, dès qu'il y aura clarification adressez une correspondance au Ministre du Développement Rural pour qu'on mette les Aéronefs à la disposition de l'OPV.

**Babahamane MAÏGA :** Puisque nous sommes au Conseil d'administration de l'OPV, c'est à l'OPV d'assurer ce suivi et de demander à l'Etat malien de les immatriculer à son nom. En tergiversant, après la reconstitution de l'Etat libyen, les avions ne serviront à rien.

**DG/OPV :** Les documents qui retracent l'histoire de ces avions ne sont jamais venus au Mali et ceux-ci sont nécessaires même pour leur simple entretien. Les techniciens nous ont demandé de mettre le compteur des avions à Zéro.

Nous avons rendu compte à notre Ministre de tutelle en souhaitant qu'il y ait un acte d'autorité pour que ces avions soient utilisés.

**DG/OPV :** Recommandation suivante : Procéder à la Relecture du protocole avec l'Armée de l'Air en vue de la prise en compte des éléments évolutifs.

Nous avons fait une prise de contact avec l'Armée de l'Air dans le cadre de la collaboration.

Une correspondance préparée avec l'Armée de l'Air signée par le MDR relative à la révision de la convention a été adressée au Ministre en charge de la Défense pour une rencontre. Il y a eu évolution : deux Aéronefs en état de vol dont nous assumons toutes les dépenses d'entretien. Nous payons 67 000 000 de FCFA pour la révision générale sans gêne bien que nous ayons peu de temps de vol.

**Président du Conseil d'Administration :** La lettre a-t-elle été signée par le Ministre du Développement rural ?

**DG/OPV :** J'ai retrouvé la lettre envoyée par notre Ministre à son homologue de la Défense.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE :** Cette correspondance est partie quand ?

**Président du Conseil d'Administration :** Nous vous donnerons les références de la dite lettre. La recommandation est en cours.

**DG /OPV:** Recommandation suivante : Envisager la formation de pilotes civils au compte de l'OPV.

Selon les services financiers, aussi longtemps que le contrat avec l'armée est en cours, l'OPV ne peut pas obtenir un fonds pour la formation de Pilotes Civils.

**Président du Conseil d'Administration :** Je pense que cela a été mal rapporté. On aurait dû dire : après avoir pris contact avec le Budget pour le coût de cette formation il s'en est suivi que tant que le contrat avec l'armée est en cours, l'OPV ne peut pas obtenir un fonds pour la formation de Pilotes Civils ; Est ce que « aussi longtemps que... », vient de vous ? ; L'effort que vous avez fourni n'apparaît pas.

**Babahamane MAÏGA :** L'OPV doit faire une analyse de la situation pour voir s'il a intérêt à posséder des avions sinon il n'a pas intérêt à former un pilote et à endosser les charges d'un avion.

**Président du Conseil d'Administration :** Il y a deux recommandations contradictoires : un protocole avec l'Armée et la formation d'un pilote civil.

**DG/OPV :** Les deux ne concernent pas la même chose : nous étions dans la logique d'acquisition des avions libyens pour lesquels on prévoyait la formation de pilote civile.

**Fakaba DIAKITE :** Il faut mûrement réfléchir sur le sujet car nos voisins ont payé des avions et à ce jour aucun n'est en état de voler. Il serait intéressant d'aller au partenariat public privé.

**Président du Conseil d'Administration :** On formule une nouvelle recommandation en demandant à l'OPV de faire une analyse relative à la nécessité de former un pilote pour la prochaine Session.

**DG/OPV :** Recommandation suivante: Relire les textes de création de l'OPV pour prendre en compte (i) les dispositions des conventions internationales dont le Mali est signataire, (ii) la dimension nationale de la couverture spatiale et, pour intégrer les éléments nouveaux de la mission de l'OPV au regard, de son nouvel ancrage institutionnel et de la nouvelle vision plus globale

Les textes ont été préparés et corrigés depuis 2013 ; nous devrions les revoir pour intégrer la nouvelle dimension. Il fallait tenir compte du nouvel encrage institutionnel, du Ministère de l'Environnement, l'OPV est retourné au Ministère du Développement Rural. En son temps, nous avons estimé qu'il n'en valait plus la peine d'apporter ces documents au Ministre du Développement Rural. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que notre Office couvre l'ensemble du territoire.

**Babahamane MAÏGA :** Lors de création de l'Office, il a été dit que le rayon d'action d'un office est réduit et la dénomination Service national que vous avez abandonné a un sens que vous n'avez pas perçu en son temps. Il y a un intérêt à revoir les textes qui semblent désuets actuellement.

**Mahamadou Zibo MAÏGA :** J'ai été au fin de la situation « conflictuelle » entre les deux ministères, j'ai approché le Secrétaire Général du Développement rural afin qu'on précise les missions de l'OPV. Etant donné que ce contexte ne prévaut plus, on peut opter pour l'option Partenariat Public Privé.

**Président du Conseil d'Administration :** Puisque l'encrage institutionnel n'existe plus, on reformule en enlevant cette expression.

**Oumar KODJO :** Il faut revoir la question de façon globale car l'OPV peut revenir au Ministère de l'Environnement et les mêmes problèmes reviendront. Il faut plutôt revoir les missions de l'OPV en cernant les difficultés, les contraintes réelles.

**DG/OPV :** cet exercice avait été amorcé en 2013. La relecture était en cours lorsque la recommandation avait été faite.

**Président du Conseil d'Administration :** On reconduit en disant : en cours

**DG/OPV :** Recommandation suivante : Intensifier la sensibilisation et la formation sur l'impact de l'utilisation des produits pesticides sur la santé humaine et l'environnement.

Les formations effectuées à l'endroit des agents d'appui conseils, de l'administration et des élus et celles des brigades villageoises d'intervention phytosanitaire à travers toutes les régions ont servi de cadre de sensibilisation sur l'impact de l'utilisation des produits pesticides sur la santé humaine et l'environnement ;

- la sensibilisation en matière d'application de méthodes alternatives de lutte contre les oiseaux granivores, les acridiens, les rongeurs et les coléoptères a été effectuée à l'endroit des producteurs, l'administration et les élus par des missions des services régionaux de protection des végétaux, des émissions télévisées (Ça se discute ORTM) et radiodiffusées (Poï Kan Poï ORTM).

**Babahamane MAÏGA:** L'utilisation des pesticides doit être réservée à des spécialistes. L'analyse empirique de cette utilisation montre qu'il n'y a pas de dose d'utilisation sans danger. Donc, il faut que ceux qui utilisent soient ceux qui sont à même de se protéger.

**Président du Conseil d'Administration :** En résumé nous retenons :

- Pour la première recommandation, elle est exécutée, mais nous demandons à l'OPV de poursuivre et saisir le Ministre de tutelle avec une note à l'appui pour qu'il instruisse aux Offices d'inclure dans leur budget une rubrique relative à la protection des végétaux afin d'appuyer l'OPV.
- Pour la deuxième recommandation, poursuivre même si c'est en cours.
- Troisième recommandation : GIPD/GEF, on reformule en mettant la synergie avec toutes les structures et poursuivre avec la DNCPN l'AEDD,
- Pour les brigades villageoises, la recommandation est à poursuivre,
- Actualiser le dossier budget spécial d'investissement : recommandation exécutée

- Procéder à la lecture du protocole d'accord avec l'Armée de l'air : en cours mais à relancer par une lettre de rappel ;
- Envisager la formation d'un pilote civil : procéder à une analyse approfondie de la situation ;
- Relire les textes de création de l'OPV : en cours, donc à reconduire sans la partie encrage institutionnel ;
- L'impact de l'utilisation des produits pesticide sur la santé humaine et l'environnement, recommandation exécutée
- La prise en charge des statistiques est à transférer à la CPS/SDR si nécessaire ;
- Actualisation du programme spécial de suivi environnemental en rapport avec l'AEDD et la DNACPN / à poursuivre ;
- Renforcer la coopération avec le PASP et le CNLCP/ exécutée ;
- Intensifier l'application de la GIPD dans structures de l'OPV : exécutée
- Elaborer un statut institutionnel de l'OPV pour lui permettre de bien exécuter ses activités
- Présenter l'exécution du budget dans un tableau suivant les recettes et les dépenses puis produire un commentaire ;
- Tenir deux sessions de CA par an conformément à la loi.
- Recommandation : instruire à l'OPV de saisir le Ministre pour la prise en charge par les Offices de leur programme de protection des végétaux.

## **2.4. Présentation et adoption du bilan d'activités 2014-2015 et de l'exécution budgétaire 2014**

**Président du Conseil d'Administration :** Nous sommes à la présentation du bilan 2014-2015. Il sera suivi du point d'exécution du budget 2014. Les deux seront présentés l'un après l'autre.

### **2.4.1. Présentation du bilan d'activités**

**Directeur Général OPV :**

La campagne agricole 2014-2015 a été relativement calme au plan phytosanitaire.

Toutefois, des menaces d'oiseaux granivores et des manifestations localisées d'autres nuisibles tels que les sauteriaux, les coléoptères, les chenilles et les mouches des fruits ont été constatées au niveau des zones de production agricole de toutes les Régions.

La vigilance des agents d'appui conseil et la diligence des interventions ont permis de juguler les infestations et de préserver les productions céréalières et fruitières de la campagne agricole 2014-2015.

Les activités ont été exécutées dans le cadre de la surveillance des cultures et de la lutte contre les nuisibles, du renforcement des capacités de notre encadrement et de nos

partenaires. Nous avons aussi développé le partenariat au niveau national et sous régional et avons pu tenir les obligations statutaires dans le cadre des organisations internationales dans lesquelles le Mali est engagé.

#### **2.4.2. Point d'exécution du budget 2014**

##### **Agent comptable :**

Les services financiers de l'OPV ont pris contact avec leurs homologues d'autres EPA. Ainsi, nous avons opté pour la simplicité afin de rendre accessibles les écritures comptables. Le budget va se présenter en différents chapitres.

**Le Chapitre 1** fait le rappel des ressources que vous avez votées l'an dernier plus les ressources additionnelles.

Les ressources mobilisées en 2014 se composent de deux parties : les subventions de l'Etat plus les ressources additionnelles mobilisées auprès de nos partenaires comme le Cadre Intégré et le PAPAM.

Ces ressources cumulées font 1 198 555 532F CFA sur lesquelles nous allons réaliser une dépense à hauteur de 836 857 761 F FCFA. Les ressources extérieures ont été gérées en Régie directe. La commission technique de l'OPV par des requêtes adressées aux partenaires a obtenu des résultats favorables, les factures ont été envoyées aux différents bailleurs.

Les comptables régionaux du PAPAM ont suivi les dépenses au niveau de leurs régions respectives.

**Au chapitre II**, il y a les dépenses du budget révisé.

En 2015, nous avons pris toutes les dispositions pour qu'au niveau des recettes de chaque partenaire, soit l'objet de déclaration au niveau du Contrôle Financier.

Les dépenses sont libellées comme suit : chapitre I, en subvention de l'Etat, en subvention extérieure et par autres ressources, nous avons un compte domicilié à la BDM/SA et le report de ce compte a été effectué en 2004 auquel est venu s'ajouter le recouvrement de créances auprès de Wani Tour qui à travers un partenariat, s'engage à prendre en compte les billets d'avion des missions des agents de l'OPV à l'extérieur.

Le chapitre Fonctionnement est une dotation de 336 000 000 F CFA sur lesquels en fin d'année, nous avons exécuté 99%.

Les dépenses en investissement, chapitre non reconvertible, nous avons pu mobiliser au compte du budget, 50 000 000 exécuté à hauteur de 99,9%.

En ce qui concerne l'eau et l'électricité, avec la dotation en crédit que nous avons bénéficié, des décisions ont été prise par la Direction de l'OPV dans le cadre de la gestion rationnelle et le crédit a été exécuté à hauteur de 45,75%. Pour conclure, le budget a été exécuté de façon souhaitable.

#### **2.4.3. Discussion sur le bilan des activités et le Point d'exécution du budget 2014**

##### **Mady DIAKITE**

- Dans les documents, certains organismes ne sont pas cités, pourquoi ?
- Pourquoi la subvention du PAPAM est-elle indirecte ?

- Page 30, il faut revoir entretien ;
- Au niveau du Budget, page 4, il faut revoir le tableau en annexe 1 et numéroter les Annexes ;
- Page 5, je ne comprends pas autres charges du personnel dans ressources. Cette partie est à enlever ;
- Chapitre II, Dépenses, pourquoi y a t-il encore ressource ? (page 2) ;
- Page 13 où commencent les dépenses, il faut décoller le « 1 » ;
- Il faut déterminer les rubriques (dépenses ou fonctionnement).

### **Boucadary DOUMBIA :**

A la page 17, point 3.1, le total des ressources apportées par le Cadre Intégré et la page 29, il y a une différence entre les écritures, il faut l'expliquer ;

- Dans le tableau des subventions ? il s'agit des perdiems, qu'elle a été la part utilisée dans l'opérationnel ?

### **Mme Camara Mariam KASSOGUE :**

#### **Rapport Bilan :**

- **Page 4** : il y a des véhicules acquis depuis longtemps, sont-ils toujours en CH ?
- **Page 9** : on parle de stock initial à Tombouctou 0, stock restant 500, quelle explication à cet écart ?
- **Page 10** : il est dit : superficie infestée et prospectée, un taux de 50% est indiqué. Pourquoi ce taux bas ?
- **Page 25** : la diffusion des bulletins se limite à certaines structures, pourquoi ne pas faire une large diffusion ?
- **Page 31** : pour les difficultés rencontrées, il est mentionné Budget National, je pense que ce n'est pas la structure indiquée ;
- Point d'exécution du budget, **Page 5** la dotation en eau, électricité, téléphone, les taux ne ressortent pas, pourquoi 47% ? Il est question de 11 000 000 en 2014 et 30 000 000 F CFA en 2015, pourquoi cet écart ?

### **Babahamane MAÏGA**

- Page 13 : y a-t-il eu un suivi environnemental après les traitements chimiques ?
- Page 17 : on ne dit pas l'ampleur des dégâts pour certains déprédateurs Termites, les mouches blanches etc. : Pourquoi ?
- Pour les oiseaux granivores, à un moment, on parlait de leur séchage et consommation, pourquoi n'en parle t- on plus ?
- Dans un document scientifique, il ne faut pas se limiter aux symptômes, il faut approfondir pour dire qu'il y a eu ou pas attaque de mildiou.
- Page 27, on avait dit de protéger les installations de Sanankoroba, l'a t- on fait ?
- Page 28 : il faut étendre le suivi sanitaire aux autres acteurs tels que les pilotes ;
- Page 30 : J'ai parcouru le document, je n'ai pas vu un partenaire important pour vous le SAP qui dans le temps où il y avait la sécurité parcourt tout le Mali sans problèmes et peut vous informer, mais je ne le vois pas parmi vos partenaires.

### **Mme Diakité Kadiatou DOUMBIA**

#### **Point d'exécution du Budget**

- **Page 5** : le montant a été majoré
- **Perdiem** : il faut donner les éléments constitutifs du perdiem

### **Jean Parfait DACKO**

- **Page 4** : il faut évaluer le volume du travail effectué ;

- **Page 11** : sur 73 hectares infestés, pourquoi avoir traité seulement 17 ha ?
- **Page 16** : des investigations ont-elles été faites pour déterminer la cause du dépérissement des manguiers ?
- **Page 27** par rapport à Kouremalé : vous avez dit pour la construction du poste de contrôle phytosanitaire que le terrain est attribué, je pense qu'il faut préciser titre foncier.

**Mahamadou Zibo MAÏGA** : Je félicite la Direction de l'OPV pour la qualité des documents et leurs richesses avec des photos. Je dois dire aussi que dans les annexes, il y a un fonds cartographique qui indique les zones d'intervention ou les zones d'infestations. Je pense que c'est bien pour nous qui participons pour la première fois. Même les difficultés qui ont été constatées, ils ont proposé des solutions pour les dépasser.

En ce qui concerne le rapport bilan en pages 1 et 2, la présentation des données de base est très littéraire, il est souhaitable de les illustrer.

Ensuite, peut être une contradiction apparente au niveau de la pluviométrie à la page 1 où c'est écrit "la pluviométrie s'est installée précocement" et à la page 2, « Etat de la végétation naturelle » où on dit « installation progressive de l'hivernage ». Est-ce que progressive pour l'hivernage et précoce pour la pluviométrie veulent dire la même chose ?

Je pense qu'on doit axer la lutte contre les oiseaux et les sauteriaux, mais je suis étonné de trouver la situation des oiseaux granivores jusqu'en page 18 ou 28.

Au niveau du budget, je souscris aux observations faites par les autres, mais en page 14, ont dit "en l'absence de support (convention/protocole), les appuis des partenaires n'ont pas pu être inscrit dans le budget initial" ; je voulais avoir des explications ?

Aussi, dans la présentation du budget, il faut que de façon claire les contributions des partenaires ressortent.

**Oumar KODJO** : Les difficultés évoquées ne me paraissent pas pertinentes, il faut faire ressortir les difficultés de mise en œuvre, il faut plutôt évoquer les problèmes structurels qui agissent sur l'atteinte ou la non- atteinte des objectifs.

**Babahamane MAÏGA** : Parmi les difficultés, je constate que l'OPV ne fait pas cas de l'insécurité dans les régions Nord.

**Boucadary DOUMBIA** : Je pense qu'il faut revoir les annexes, les harmoniser et les adapter à la littérature.

**Mady DIAKITE** :

Un point d'amélioration du document : il faut revoir le tableau des recettes et des dépenses en mettant à part les recettes, à part les dépenses et les écarts et enfin le taux d'exécution.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE** : Je propose :

- une correction à la page 30 ? Autres structures, on a mis météo, je propose qu'on mette Mali-Météo ;
- **Page 31** : Pour les difficultés, manque d'électricité au niveau des SRPV ? je propose qu'on fasse recours à l'énergie solaire.

#### **2.4.4. Réponses aux questions et interpellations**

##### **DG /OPV**

- Le Cadre Intégré est financé par des bailleurs que nous avons salués dans le discours.
- Pour les véhicule, il ne reste plus qu'un immatriculé CH que nous avons acquis il y a trois ans. Nous avons commis un huissier pour que nous puissions avoir ses documents, il ne nous reste plus que la carte grise.
- Lorsque nous faisons des prospections, nous ne traitons que lorsque le seuil d'intervention n'est pas atteint. Nous souhaitons ne pas avoir à traiter.
- Pour la diffusion de l'information phytosanitaire, nous avons certes des moyens limités pour produire les bulletins en grande quantité, nous priorisons les partenaires à servir. Dans le site Internet nous avons une fenêtre dédiée à l'OPV dans laquelle nous mettons nos bulletins pour une large diffusion.
- Nous avons utilisé seulement 47 % de notre budget 2014 du téléphone et nous demandons plus pour pouvoir pourvoir nos secteurs qui n'ont pas de téléphone, le montant s'élève à près de 30 000 000 FCFA.
- Pour le suivi environnemental, avant et après chaque intervention chimique, nous faisons un prélèvement sol, eau et plante que faisons analyser au laboratoire central Vétérinaire.
- Pour l'utilisation des filets, les producteurs ont exprimé le besoin dans une seule région, nous avons choisi de faire par rapport à ce que les producteurs ont demandé.
- Pour le cas de Sanankoroba, les gens continuent à distribuer des parcelles à proximité de nos installations malgré les conseils que donnons.
- Pour le suivi sanitaire des applicateurs de pesticide, il faut compter aussi les pilotes, pour le moment, il n'y a pas de problème de santé. Toutefois, il faille équiper tous les producteurs, ce qui est au dessus de nos moyens.
- Pour les régions du Nord, nous ne sommes pas à Kidal, zone du CNLCP, mais nous sommes dans les autres régions du Nord.
- Pour la piste de Molodo, nous nous y sommes rendu avec notre conseiller de l'armée de l'air, avons écrit à l'ANAC, Ils ont proposé d'homologuer les pistes, nous avons payé les frais afférents (500 000 francs par piste), l'expert a aussi demandé qu'on mette des balises électriques, nous sommes d'accord pour cela, nous mettrons les moyens pour cette réalisation ;
- Pour la mort des manguiers d'autres services sont plus compétents ;
- Pour le cas de Kourémalé, l'ALG a délocalisé la construction du poste de contrôle phytosanitaire de Kidal à Kourémalé au lieu de perdre les fonds BADEA car nous n'avions que 3 mois. Nous avons obtenu une notification du Maire pour avoir un terrain au bord de la route où construire le Poste et nous avons écrit au Préfet de Kangaba pour formaliser ;
- La position des ravageurs dans le document n'a aucun sens, nous surveillons l'ensemble des ravageurs.

##### **Agent comptable**

La Direction a 15 jours pour faire parvenir les documents aux Administrateurs pour la tenue du CA, les engagements au niveau de l'état sont arrêtés le 20 Novembre au cours de l'exercice si nous ne tenons pas le CA à temps on peut nous dire d'arrêter d'exécuter les crédits par ce que nous ne sommes pas approuvé par un arrêté du Ministre des Finances. Donc il faut faire vite pour arrêter les comptes.

- Pour l'absence de protocole d'accord, quand le CA approuve le Budget, nous le proposons à la signature du Ministre des Finances. Là-bas, on nous demande les supports pour la mobilisation des ressources extérieures ; c'est pour dire que nous avons mobilisé des ressources extérieures au cours de l'année ;
- Pour les crédits relatifs au téléphone, nous avons demandé en son temps une augmentation des crédits pour assurer le branchement en eau et électricité du SRPV de Sikasso et de Kayes, malheureusement, il s'est avéré que ce crédit ne peut être transféré que dans le domaine de la consommation. Le crédit est donc resté et ne peut être dépensé.
- Pour les perdiem du cadre intégré c'est des types de gestions à registre indirect. cependant pour les justificatifs, nous avons pris les numéros des chèques et les intitulés des missions ;
- Nous mettrons les montants en chiffres et en lettres comme recommandé. Pour les classements, nous prenons bonne note et ferons comme demandé.

**Oumar KODJO** : De mon point de vue, l'OPV peut facturer des prestations à soumettre au Cadre Intégré qui n'a pas l'expertise pour traiter les vergers et considérer les appuis de cette structure comme des ressources propres.

**DG/OPV** : Nous sommes avec le Cadre Intégré à travers le projet UMOCI. Nous n'avons pas le document de convention. Nous effectuons l'enquête entomologique avant et après les traitements. On nous dit que c'est l'UMOCI qui prend le transport à sa charge, d'où l'obligation pour nous de retourner les fonds. Pensez-vous qu'ainsi nous puissions considérer comme ressources propres.

**Oumar KODJO** : Il faut trouver un traitement approprié. Je vous rappelle qu'il faudra trouver les documents. Si c'est inscrit en ressources propres, le budget ne trouvera pas à redire.

**DG/OPV** : Ce que l'état nous donne, couvre toute l'année et tout le territoire qu'on ne peut pas investir dans l'Office du Niger tout seul d'où la nécessité de faire contribuer l'Office. Donc, c'est un appui.

**Babahamane MAÏGA**: Etant administrateur de l'ON, je sais qu'il y a un Budget pour le volet Protection, donc s'ils interviennent, c'est une prestation.

**Mahamadou Zibo MAÏGA** : La notion de ressource propre n'est pas très simple à appréhender, pour un EPA, c'est une redevance et un organisme comme le cadre Intégré ne pourrait pas accepter que son appui soit fondu dans une ressource propre, leur appui doit avoir une traçabilité.

**Président du Conseil d'Administration** : Sous réserve de la prise en compte des observations, nous adoptons le bilan d'activités 2014/2015 et le point d'exécution du budget 2014. Nous demandons qu'on nous envoie la copie après correction.

**2.5. Présentation et adoption du programme d'activités 2015/2016 et du projet de budget 2015**

**2.5.1. Présentation du programme d'activités 2015/2016**

**DG/OPV** :

Le programme de la campagne 2015-2016 de l'Office de Protection des Végétaux s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation et la consolidation des plans de campagne des Services du

Développement Rural. Il ambitionne de faire face aux défis (1) de l'intensification de la vigilance sur l'ensemble du territoire national et sur toutes les spéculations de saison et de contre saison, (2) du renforcement des capacités, (3) du relèvement de l'image de l'OPV et de son rôle dans l'atteinte des résultats de productions Agricoles et (4) du renforcement de la collaboration et de la mutualisation des moyens tant à l'échelle nationale que sous régionale. Pour ce faire, son programme d'activités de la campagne agricole 2015-2016 sera essentiellement axé sur :

- le déploiement d'un dispositif efficace de surveillance et de lutte contre les nuisibles des cultures (céréalières, maraîchères, fruitières), des récoltes et des pâturages ;
- la formation du personnel et des agents d'appui conseils, du personnel de l'Administration, des Elus locaux, des Brigades Villageoises d'intervention phytosanitaire, des producteurs et autres acteurs sur les techniques de surveillance et de lutte contre les nuisibles des cultures, des récoltes et des pâturages ;
- la diffusion des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et de l'information phytosanitaire;
- le développement des axes de collaboration et de partenariat.

La mise en œuvre de ces activités permettra de diminuer les pertes dues aux nuisibles des cultures, des récoltes et des pâturages et contribuera à l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Une attention particulière sera portée sur la gestion des problèmes aviaires, dans un souci de diminuer la prédation des oiseaux granivores sur les récoltes tout en assurant la préservation de l'environnement et la qualité des produits agricoles. A cet effet, les méthodes alternatives de lutte seront privilégiées afin de réduire l'utilisation des produits chimiques.

## **2.5.2. Présentation du projet de budget 2015**

### **Agent Comptable**

Le Budget qui vous sera soumis, sera un Budget axé sur les activités programmées. Il s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 975 166 000 F CFA. Il se veut véritablement réaliste.

## **2.5.3. Discussion sur le programme d'activités 2015/2016 et le projet de budget 2015**

**Babahamane MAÏGA :** Quelle mesure envisagez- vous pour la protection du riz contre le poisson rhizophage qui en consommant le riz devient un déprédateur ?

### **Mme Diakité Kadiatou DOUMBIA:**

- Le Budget qu'on vient de nous présenter, il y avait de nouvelles inscriptions. Pourquoi ?
- Pour ce qui est du rapport programme d'activité, les rubriques sont là mais il faut exprimer les pourcentages en face.
- A la page 23, il est dit étoffer le personnel, je pense que les ressources aussi doivent être programmées en conséquence.

### **Oumar KODJO :**

- Pour la sincérité du budget, il faut prévoir les ressources provenant des offices.

- le budget fait ressortir seulement la subvention de l'Etat, les fonds d'origine extérieure et le budget spécial d'investissement. A l'exécution d'autres ressources peuvent apparaître.
- Pour les ressources du PAPAM, il y a une augmentation de plus de 50%, pourquoi ?

#### **2.5.4. Réponses aux questions et interpellations sur le programme d'activités et le projet de budget 2015**

##### **DG/OPV**

- pour étoffer le personnel, il est certain qu'il faut prévoir des ressources additionnelles ;
- Pour la présentation du document, nous nous sommes conformés aux recommandations du précédent Conseil d'Administration ;
- Pour les ressources additionnelles, elles sont mobilisées lorsqu'il y a des calamités.  
En zone Office du Niger, nous faisons une prévision qui peut ne pas être exécutée.

**Mamadou KANE :** Cette année avec le PAPAM, nous avons fait un PETF pour le financement de certaines activités pour une enveloppe de 40 000 000 FCFA. Le PAPAM n'a pas accepté l'achat d'équipements proposés. Ainsi, le Budget a été revu à la baisse.

**Agent Comptable :** Pour les nouvelles lignes, il y a simplement des retenues faites sur les chapitres budgétaires.

**Lassana Sylvestre DIARRA :** En ce qui concerne le poisson rhizophage, c'est un problème récurrent. Depuis longtemps, il venait manger le riz de submersion, mais ce que les gens font comme solution, c'est le poison en poudre qu'ils mettaient dans l'eau pour tuer les poissons et les ramassent pour les manger. Je ne pense pas que le poisson constitue un problème aujourd'hui dans les zones concernées. Encore, j'ai les Chefs SRPV avec moi ici, Est-ce que le poisson est un problème dans vos zones aujourd'hui ?

**Président du Conseil d'Administration :** Je pense qu'avec ces réponses on a épuisé le programme d'activités et le projet de budget 2015. Le point suivant c'est la délibération portant organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux.

#### **2.6. Examen et adoption de la délibération portant organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux**

**Président du Conseil d'Administration :** vous devrez envoyer ce document aux Administrateurs pour consultation à domicile.

**DG/OPV :** Nous l'avons envoyé aux administrateurs. Toutefois, notre motivation est que nous envisageons la création d'une Direction Régionale du District de Bamako conformément au souhait du Département du Développement Rural et aussi prévoir le poste de gardien pour la Direction Générale et pour certaines Directions Régionales également

prévoir un réaménagement au niveau de la Cellule de Maintenance. Telles sont nos préoccupations.

**Président du Conseil d'Administration** : DRH, il faut voir la conformité de ces textes.

**Babahamane MAÏGA**: On a réservé des postes à certaines spécialités, pourtant il y a beaucoup de spécialités, pourtant il faut ouvrir car les EPA ne sont pas réservés aux fonctionnaires. Pour les postes de Directeur des EPA, il faut un avis d'appel à candidature. Je propose qu'on revoie ce document après car il n'est pas conforme à la loi.

**Mady DIAKITE**: C'est le projet de décret qui réglemente les cadres organiques. Il faut passer par le Commissariat au Développement Institutionnel pour approbation. Ensuite, il faut faire un rapport de présentation à envoyer au Secrétariat Général du Gouvernement.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE** : Il faudra que l'OPV nous envoie le cadre organique en vigueur pour le mettre en face et faire une comparaison.

**Mahamadou Zibo MAÏGA** : Il faut avoir une note de motivation pour avoir la justification, je ne pense pas qu'il faille passer par le Conseil. C'est une décision du Ministre à l'interne qui organise les missions dans ce sens. Pour le cadre organique, il y a un modèle standard pour les EPA.

**Babahamane MAÏGA** : Il faut d'abord une large diffusion des documents au niveau des administrateurs.

**DG/OPV** : Notre motivation est que notre Département du Développement Rural a demandé à chaque Service Central la création d'une Direction Régionale du District de Bamako. Je précise aussi que c'est une délibération qui traite des EPA et que dans son architecture, ce que nous proposons est seulement différent du fait que nous avons ajouté des agents au niveau des Services Régionaux et aussi avons créé deux postes au niveau de la Cellule de Maintenance. Aujourd'hui, dans cette cellule, nous avons besoin d'un chef de cellule, un chargé de Parc auto et un chargé des équipements. Nous avons également ajouté la spécialité ingénieur des eaux et forêt qui était déjà prévu dans ce que le CDI avait entériné dans la Direction nationale à créer. Il fallait aussi appeler Direction Régionale au lieu de Service Régional. Nous avons une DAF qui s'occupe de l'ensemble des dépenses. Depuis dix ans, nous avons une Agence Comptable, que peut-on faire avec des agents qui ne travaillent pas. Alors faut-il garder l'un ou l'autre (Agence Comptable, DAF) ou les deux ?

**Président du Conseil d'Administration** : Je conclus, il faut revoir les textes et les envoyer aux administrateurs pour consultation à domicile. Il faut ajouter le cadre organique en vigueur.

## **2.7. Examen de la proposition de mise en réforme de véhicules et de matériels**

**Président du Conseil d'Administration** : Nous enregistrons les propositions.

**Mme Camara Mariam KASSOGUE** : Pour la mise en réforme, il y a trois critères : que le véhicule soit vétuste, qu'il ait fait objet de remplacement et qu'on procède à un appel d'offre. À partir de cinq (5) ans on peut proposer un véhicule à la réforme. Néanmoins on peut

procéder à l'amiable, faire en sorte que certains véhicules reviennent aux agents du service. On propose une liste au Ministère de tutelle qui l'envoie au Ministère des Domaines de l'état. C'est cette procédure qui prévaut actuellement.

**DG/OPV** : Nous ne sommes pas encore à cette phase de la procédure. Nous proposons aux administrateurs, c'est à eux de décider de la mise en réforme.

**Mady DIAKITE** : Quelle est votre capacité à remplacer ces véhicules. Qu'est-ce que la mise en réforme de ces véhicules vous handicape ?

**DG/OPV** : Nous sommes en voie d'acquérir de nouveaux véhicules et les véhicules sont pour la plupart sur cale.

**Président du Conseil d'Administration** : Le conseil donne son accord pour la réforme des véhicules et du petit matériel, entamez donc la procédure.

**DG/OPV** : Nous avons 117 agents sur 303 prévus dans l'organigramme. 50% de nos agents sont constitués de contractuels qui n'ont pas le profil requis pour notre mission, certains sont prêts à être reconvertis à notre métier sous réserve qu'ils reçoivent une formation conséquente. Donc, si les administrateurs sont d'accord, nous procéderons à leur formation par volontariat, ils vont combler notre déficit en personnel. Nous n'avons pas pu le mettre dans le programme, à vous d'accepter ou ne pas accepter qu'on en parle.

**Président du Conseil d'Administration** : On ne parlera pas de ce document car il n'est pas prévu dans l'ordre du jour, on procédera à la consultation à domicile pour l'étudier.

## **2.8. Allocution du représentant du personnel de l'OPV**

Monsieur le Président du conseil d'Administration de l'OPV ;

Madame, Messieurs les Administrateurs ;

Monsieur, le Directeur Général de l'OPV ;

Mesdames, Messieurs les observateurs ;

Mesdames, et Messieurs ;

Chers invités :

Avec votre permission, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue Sabaké DIARRA, qui nous a quitté en fin d'année 2014.

Je vous remercie.

C'est avec un grand plaisir aujourd'hui, qu'au nom de tout le personnel de l'OPV, que je m'adresse à cette auguste Assemblée en ce début d'année 2015 et vous présente mes vœux de bonne et heureuse année 2015.

Chers Administrateurs, l'année qui vient de s'achever a été pleine en activités (surveillance, prospection, sensibilisation et renforcement de capacités). Le personnel de l'OPV a exécuté avec abnégation et détermination ces activités. Qu'il en soit remercié.

Mais à présent, nous sollicitons votre concours pour le changement du statut de l'OPV par la création d'une Direction Nationale de la protection des Végétaux, conformément aux dispositions des conventions internationales, dont le Mali est signataire (CIPV, Règlement

n° 07 de l'UEMOA) qui du coup, prendra en compte les missions essentielles dévolues à un service National de Protection des Végétaux.

Nous souhaitons également que des dispositions soient prises:

- pour l'octroi de primes de responsabilité et d'encouragement à nos agents ;
- pour l'application stricte et correcte du manuel de procédure dont découle le cadre organique qui mérite une relecture avant la création souhaitée de la Direction Nationale de la Protection des Végétaux (DNPV);
- Pour veiller sur la santé du personnel exposé au risque des produits phytosanitaires.

Chers administrateurs, force est de reconnaître que le personnel a eu satisfaction sur certaines doléances de la 10<sup>ème</sup> Session du C A.

Il s'agit entre autres :

- construction du local pour chauffeur ;
- prise en charge de la journée panafricaine.

A ce titre, nous remercions la Direction de l'OPV et l'exhorte à persévérer dans ce sens.

Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi de saluer les administrateurs de la dynamique qu'ils ont su insuffler à l'OPV à travers les analyses critiques, les conseils et accompagnement. Qu'ils en soient remerciés. Puisse qu'Allah nous accompagne pendant cette campagne 2015-2016 pour nous permettre d'assurer une protection efficace de nos productions agricole tout en préservant notre environnement.

Par ailleurs, chers Administrateurs et collègues, je vous informe que j'ai fait valoir mes droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Je demande votre pardon et vos bénédictions pour ma nouvelle vie et souhaite de tout cœur que l'OPV avec vous, remporte d'éclatantes victoires dans l'exécution de ses missions régaliennes citées plus haut.

Je vous remercie.

**Président du Conseil d'Administration** : Le Directeur gérera la situation des motos.

## **2.9. Intervention représentant du syndicat des travailleurs**

**Mme DIARRA Fatoumata DEMBA:** Dans la même mouvance du représentant du Personnel, nous avons une sollicitation à vous soumettre : L'OPV ne générant pas de ressources, les chefs de Divisions, de bureaux et de cellules ainsi que les chefs SRPV n'ont pas de primes car leur nomination est faite par le Directeur et n'ont pas par arrêté du Ministre. Pour minimiser la fuite des agents vers d'autres lieux plus avantageux, nous souhaitons que dorénavant ces agents soient nommés par arrêté du Ministre. Je vous remercie.

**Président du Conseil d'Administration** : A l'état actuel, les textes prévoient seulement la nomination du DG par Décret et du DGA par Arrêté du Ministre. Pour avoir ces avantages, il faut axer vos actions sur la création de Direction Générale.

## **2.10. Questions diverses**

**DG/OPV** : Le décret qui détermine les administrateurs du CA de l'OPV, a atteint trois ans, au regard de la loi, il faut le réviser, nous avons écrit par le bief du Ministre du Développement Rural à l'ensemble des structures concernées, pour qu'on nous communique nommément les administrateurs, nous avons reçu pour certains Ministères, c'est la raison pour laquelle

certain d'entre vous sont nommés dans nos dossiers et les autres par « Représentant de tel Ministère ». Nous souhaitons que les autres Départements répondent à la dite correspondance.

Enfin, nous avons prévu des calendriers 2015 pour chacun des administrateurs présents qui vous seront remis à la fin de Session.

**Mady DIAKITE** : L'OPV, en plus de la mission de protection des végétaux, devrait aussi s'occuper de l'environnement.

**DGA/OPV** : Le karité est un cas de plante sur lequel nous agissons pour le protéger bien qu'il soit à l'état sauvage d'où nous agissons de façon transversale.

**Boucadary DOUMBIA** : En 2016, nous basculerons vers la nouvelle forme de présentation du budget c'est-à-dire le budget en mode programme avec les objectifs, les indicateurs....

## **2.11. Allocution de clôture du Conseil d'Administration**

### **Président du Conseil d'Administration**

Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers invités ici présents, en vos qualités et grades, Mesdames et Messieurs, au cours de cette journée de travail, vous avez eu à vous pencher sur les documents de l'Office de Protection des Végétaux. Il s'agit:

- du procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration ;
- l'état d'exécution des recommandations de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration;
- le bilan d'activités 2014/2015 et du point d'exécution budgétaire 2014 ;
- le programme d'activités 2015/2016 et du projet de budget 2015 ;
- le projet de textes portant organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux ;
- la proposition de mise en réforme de véhicules et de matériels.

Par ailleurs vous avez écouté avec attention la communication du Représentant du Personnel dont les doléances seront analysées avec la plus grande attention par la Direction de l'OPV et aussi débattu des questions diverses. Vous avez convenu d'adopter tous les documents présentés et aussi formulé des recommandations en vue d'améliorer les performances de notre office. Ces recommandations portent notamment sur la tenue de deux Sessions semestrielles par an, la soumission aux membres du CA des budgets rectifiés, la reconduction de certaines anciennes tâches avec pour certaines leur reformulation. Par ailleurs, vous avez convenu de revoir les textes fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'OPV et produire une note justificative à l'appui et enfin faire une consultation à domicile des administrateurs et ajouter le cadre organique en vigueur.

Mesdames et Messieurs, conscient des difficultés que rencontre l'exécution des activités de l'Office sans les moyens adéquats, c'est le lieu de saluer les efforts fournis par la Direction de l'Office et de tous ses démembrés sur le terrain pour les résultats appréciables atteints. En même temps nous leur invitons à persévérer dans l'effort pour la poursuite des actions programmées afin que les bénéficiaires puissent augmenter significativement leurs revenus et réduire la pauvreté en milieu rural. Quant au Gouvernement de la République du Mali, à travers le Ministère du Développement Rural, il s'emploiera à prendre toutes dispositions idoines pour donner à l'OPV les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs

qui lui sont assignés. Nous remercions toutes les structures et tous les acteurs qui travaillent avec l'OPV pour les efforts consentis dans la mise en œuvre de son programme.  
Sur ce, je déclare clos les travaux de la 11<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux.  
Je vous remercie.  
La séance est levée.